

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 007-721/11/CC

■ Attribution d'une subvention à la société Provence Technologies pour l'accompagnement de son investissement immobilier sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

DPEATSV 11/7107/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole axe sa stratégie de développement sur l'économie de la connaissance.

Cette politique se concrétise par le développement de sites emblématiques pour l'innovation technologique, le soutien aux pôles de compétitivité et aux projets de R & D éligibles au Fond Unique Interministériel, au développement de plateformes technologiques...

Les efforts que réalise la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert est une illustration cette politique qui a notamment vocation à être un lieu propice à la création d'entreprises.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert se caractérise par les chiffres clés suivants :

- 180 hectares
- 170 entreprises
- 300 000 m² construits dont 150 000 m² pour l'entreprise, l'enseignement supérieur et la recherche
- 2 grandes écoles d'ingénieurs : Centrale Marseille et Polytech Marseille
- 7 laboratoires de recherche publique
- 2 centres inter-universitaires
- 1 incubateur : Impulse
- 1 pépinière d'entreprises : Marseille Innovation
- 3 800 emplois privés et publics dont 1 000 enseignants-chercheurs
- 2 800 étudiants
- 1^{er} pôle de recherche français en mécanique-énergétique

Tête de réseau du pôle de compétitivité optique-photonique

La société Provence Technologies a été créée en 1998 sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert pour répondre aux besoins des industries de la chimie, de la pharmacie et de la cosmétique. Elle propose des prestations en recherche et développement dans les domaines de la chimie, de la pharmacie et de la cosmétique. Parallèlement, elle développe ses propres sujets de recherche en chimie organique.

Un de ces développements a conduit en 2007, à la création de Provepharm pour valoriser une découverte majeure dans la fabrication d'un nouveau médicament : ProveBlue, seul bleu de méthylène conforme à la réglementation pharmaceutique mondiale.

Par ailleurs, en 2003, les fondateurs de Provence Technologies ont créé Mailinblack, une société éditrice de solutions informatiques destinées à améliorer la performance des échanges numériques des entreprises et collectivités.

Ces entités sont regroupées au sein d'une holding, BINOMIC, qui anime le groupe et assure les fonctions transversales administratives pour l'ensemble des collaborateurs.

Les projets de développement du groupe sont aujourd'hui ambitieux et nécessitent une réorganisation physique de l'entreprise.

En effet, ProveBlue bénéficie d'un brevet mondial qui lui assure une protection jusqu'en 2027 ; à ce titre, l'entreprise PROVEPHARM est en affaire avec des clients répartis dans le monde entier (une filiale US est d'ailleurs en cours de création pour assurer une présence locale sur le marché le plus important en taille).

A ce jour, les différentes entités du groupe sont locataires dans différents bâtiments sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

Afin de regrouper l'ensemble des activités et leur donner la visibilité et l'image nécessaires à un développement d'envergure mondiale, le projet consiste à construire un siège pour le groupe dans un bâtiment de 1 600 m² sur le terrain situé sur le secteur Baronnie du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

Le compromis de vente est en cours de signature, un permis de construire va être déposé sous peu.

Le projet immobilier est donc un point de passage important afin de mettre en œuvre le plan de développement du groupe qui envisage les croissances d'effectif et de chiffre d'affaires suivants :

Société	Effectif 2011	Effectif 2012	Effectif 2013	Effectif 2014
Provence Technologies	7	8	9	12
Provepharm	7	9	12	15
Mailinblack	20	22	24	28
Binomic	3	4	4	5
TOTAL	37	43	49	60

		CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Total produits	Mail In Black	2 050	2 260	2 940	3 360	4 030
	Provence Technologies	1 785	1 530	2 620	3 340	4 830
	Provepharm	1 573	4 860	10 780	14 250	22 220
	BINOMIC	500	550	700	850	1 100
	TOTAL CONSOLIDE	4 508	8 020	14 920	19 110	28 250

Le projet immobilier est chiffré à ce jour à 2,450 millions d'euros. Le financement se décompose de la manière suivante :

BESOINS	keuros	RESSOURCES	keuros
Foncier	150	Autofinancement	150
Construction	2100	Aides, Subventions : MPM : 170 CG 13 : 170	340
Aménagements	200	Emprunt	1960
TOTAL	2450	TOTAL	2450

Les objectifs attribués au projet sont :

- Afficher une identité singulière et fédératrice qualitative.
- Rapprocher les ressources.
- Créer un lieu à taille humaine, point central des différentes activités du groupe.
- S'affranchir des contraintes liées à la location, tout en consolidant le groupe et son patrimoine intellectuel avec un patrimoine immobilier.
- Doter le groupe d'un outil de travail performant.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le régime cadre exempté de notification N°X65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 adopté par la Commission européenne le 6 août 2008 et publié au JOUE du 9 août 2008 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la stratégie et les actions de développement économique mises en place par Marseille Provence Métropole visent à favoriser le développement prioritaire des filières d'activités porteuses de devenir pour le territoire métropolitain.
- La cohérence du projet immobilier présenté avec la stratégie de la Communauté Urbaine de favoriser le développement de sites technopolitains.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 170 000 euros à Provence Technologies en accompagnement de son projet immobilier.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté urbaine : Sous politique B 320 chapitre 204 – Nature 2042 – Opération « Aides à finalités régionales et aides aux PME » projet 1649.
Crédits de Paiement de l'année 2011 : 85 000 euros
Crédits de Paiement de l'année 2012 : 85 000 euros.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI